



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

N°23 du 30 mai 2017

**Rencontre avec le Premier Ministre (et la Ministre du Travail)
le 29 mai 2017**

Dans le cadre des rencontres organisées par le Premier Ministre avec l'ensemble des organisations syndicales et patronales, la CFDT a été reçue le lundi 29 mai par le Premier Ministre Edouard Philippe¹. La Ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a également participé à cette réunion.

Le Premier Ministre a rappelé en introduction qu'il était comptable des engagements pris par le Président de la République durant la campagne, avec la nécessité d'agir vite, mais en étant ouvert à la discussion en préalable. Il a affirmé qu'il considérerait toutes les organisations syndicales comme des partenaires.

Sur le calendrier, il a rappelé l'échéancier des réformes à venir.

- D'abord, la réforme du code du travail, qui sera menée rapidement et par ordonnances comme annoncé. Après la rencontre entre les organisations syndicales et patronales et le Président de la République, après cette réunion avec le Premier ministre, les échanges vont se poursuivre avec la Ministre du Travail (la CFDT sera reçue le 1^{er} juin). Un document sera ensuite envoyé aux partenaires sociaux en début de semaine prochaine pour cadrer les discussions.
- Les réformes de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle seront engagées soit en parallèle, soit dans un second temps.
- Ensuite, à moyen terme, la réforme des retraites sera engagée.

¹ La délégation CFDT, conduite par Laurent Berger, était composée de Véronique Descacq, Hervé Garnier, Marylise Léon et Frédéric Sève, secrétaires nationaux, et Cécile Cottereau, secrétaire confédérale.

Laurent Berger a affirmé que face aux nombreuses inquiétudes et attentes exprimées par la population, il est urgent de redessiner un cap autour d'un nouveau pacte productif et d'un nouveau modèle social.

Il a insisté sur la nécessité de ne pas confondre vitesse et précipitation, et de laisser le temps à la concertation ; à propos des ordonnances sur le code du travail, il a rappelé la volonté de la CFDT de « détendre » le calendrier jusqu'à fin septembre.

Sur le fond, Laurent Berger a rappelé les principales positions et propositions de la CFDT.

- Notre attachement au principe de réparation intégrale du préjudice, concernant les indemnités prud'homales.
- Notre volonté de renforcer le dialogue social d'entreprise, en articulation avec la branche, et avec un droit supplétif de haut niveau.
- Notre proposition d'une « codétermination » dans l'entreprise, du renforcement du pouvoir des salariés et de leurs représentants dans l'entreprise et du fait syndical.

Au-delà de la réforme du code du travail, il a insisté sur la nécessité de permettre des avancées « à hauteur d'homme », en évoquant notamment le renforcement du compte personnel d'activité et des efforts supplémentaires pour aider les personnes exclues durablement du marché du travail à s'y refaire une place.

Il a également rappelé l'importance pour la CFDT de la mise en œuvre du compte de prévention de la pénibilité : si nous sommes prêts à discuter des conditions pour faciliter son application, il ne peut être question de remettre en cause le principe de son existence ; c'est une question de justice sociale.

Enfin, il a rappelé que la CFDT serait un interlocuteur constructif et exigeant sur l'ensemble des sujets sur lesquels elle est concernée.

[Un dossier reprenant l'ensemble de nos propositions](#) a été remis au Premier Ministre.

Le prochain rendez-vous entre la CFDT et la Ministre du Travail, le 1^{er} juin à 7h, sera l'occasion d'aborder en détail les sujets évoqués lors de cette réunion, en vue de la concertation sur les ordonnances.